

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18625**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, spécialité Infographie paysagère

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'univ, Recteur de l'académie, chancelier des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341m Aménagement du territoire, urbanisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle vise à former des collaborateurs capables de comprendre et mettre en forme la réflexion du chef de projet depuis les études préliminaires jusqu'à la mise en oeuvre :

- analyse globale, diagnostic, intentions, projet, rédaction
- réalisation des illustrations (cartographie, retouche photo, simulation, modèle 3D, image de synthèse, carnet de détails, plans techniques, etc.),
- communication de l'étude : présentation sur papier et support multimédia (création et mise à jour d'un site Internet, CDROM, etc.). Ces activités sont communes à l'ensemble de métiers d'une même famille, qu'est l'aménagement du territoire.
- Connaître les enjeux et la multiplicité des acteurs et partenaires de l'aménagement,
- Connaître la démarche d'un projet d'aménagement (analyser, hiérarchiser et structurer l'information),
- Connaître la législation relative à l'aménagement, ainsi que la loi MOP (Marchés d'Ouvrages Publics),
- Maîtriser l'anglais professionnel,
- Connaître le fonctionnement d'un ordinateur, à la fois du point de vue système, matériel (connaître les composants d'un ordinateur) et fonctionnel,
- Savoir ce qu'est une image numérique (caractéristiques, types de fichiers, etc.),
- Connaître les bases des réseaux informatiques, savoir réaliser un site internet en HTML, savoir créer des pages dynamiques à l'aide d'un langage de script de type PHP,
- Acquérir des techniques graphiques manuelles permettant de mettre en forme un projet d'aménagement paysager (perspective, axonométrie, diagramme paysager, croquis, etc.),
- Maîtriser l'outil informatique (cartographie, plan, simulation, coupe, .et.) dans la mise en forme d'un projet d'aménagement paysager, des études préliminaires aux phases opérationnelles,
- Savoir utiliser un logiciel de dessin 2D et retouche d'image de type Photoshop,
- Savoir utiliser un logiciel de dessin 3D de type 3D-Studio Max (modélisation 3D, utilisation de textures, rendu réaliste, etc.) et savoir intégrer un projet 3D dans une photographie (étude d'impact),
- Savoir dessiner des pièces graphiques à l'aide d'un logiciel de conception assistée par ordinateur (AutoCAD),
- Connaître et savoir rédiger les pièces écrites du Dossier de Consultation des Entreprises,
- Savoir traiter de l'information géographique appliquée au territoire (SIG),
- Apprendre à mener à bien une mission concrète qui demande autonomie, rigueur, initiative et sens critique,
- Maîtriser l'outil informatique pour la communication d'un projet d'aménagement paysager (maîtriser un logiciel de PAO, savoir réaliser un "Press-book", rédiger un CV, etc.),
- Apprendre à valoriser et à communiquer ses compétences et aptitudes professionnelles.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- bureaux d'études privés (architectes-paysagistes, architectes, urbanistes, géomètres, génie civil, entreprises...),
- collectivités territoriales (services d'urbanisme, communautés de communes, conseils généraux...),
- services extérieurs de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN, ONF...),
- organismes parapublics (CAUE, SEM, Chambre d'agriculture...),
- assistant concepteur en bureau d'études,
- dessinateur projeteur en bureau d'études,
- infographiste en aménagement du territoire (en libéral ou salarié),
- chargé de communication en bureau d'études,- chargé de mission animation et valorisation du patrimoine paysager,
- agent de développement,
- enseignement professionnel.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

F1104 : Dessin BTP

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

UE 1 Adaptation (6 ECTS)

UE 2 Aménagement du territoire (3 ECTS)

UE 3 Mise en forme du projet (9 ECTS)

UE 4 Communication du projet (3ECTS)

UE 5 Mise en oeuvre du projet (9 ECTS)

UE 6 Projet tuteuré (10 ECTS)

UE 7 Stage (20 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>**Autres sources d'information :**Site de l'Université de Lorraine : [www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr) > Etudier à l'UL> Offre de formation

Université de Lorraine

**Lieu(x) de certification :**

Université de Lorraine

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté des Sciences et Technologies -

Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques à EPINAL

**Historique de la certification :**